

DÉPARTEMENT DU VAR
Arrondissement de BRIGNOLES



MAIRIE
DE

Régusse

SERVICE URBANISME

2023/0620 -

à rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° PC 083 102 23 00009
Déposé le : 04/04/2023
Dépôt affiché le : 06/04/2023
Demandeur : Monsieur CATRICE GREGORY
Sur un terrain sis à : 894 CHEMIN MARGUERITE DE
TRIANS à Régusse (83630)
Références cadastrales : 102 C 783, 102 C 784

Monsieur CATRICE GREGORY

894, CHEMIN MARGUERITE DE TRIANS

83630 REGUSSE

OBJET : CERTIFICAT DE PERMIS TACITE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Le présent certificat confirme que Monsieur CATRICE GREGORY, Madame DECOSTER LAETITIA sont titulaires d'un Permis de construire depuis le 04/06/2023 pour le projet ci-dessus référencé.

Conformément à l'article R.452-1 du code de l'urbanisme, les travaux de démolition ne peuvent être entrepris avant quinze jours après la date d'autorisation.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

A Régusse, le 05/06/2023

Le Maire,

Renée JEANNERET
L'Adjoint délégué
Jean-Pierre
LION

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

-DROITS DES TIERS : L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.